

## **Fonds monétaire international**

**Guinée** : Lettre d'intention et modifications du protocole d'accord technique

Le 27 juin 2008

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la Guinée, dans laquelle sont décrites les politiques que Guinée entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété de la Guinée, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

Conakry, le 27 juin 2008.

Monsieur Dominique Strauss-Kahn  
Directeur général  
Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431  
U.S.A.

Monsieur le Directeur Général,

1. En complément à notre lettre du 4 décembre 2007 et au mémorandum des politiques économique et financière (MPEF) qui l'accompagne, nous vous informons des progrès dans la mise en œuvre du programme triennal supporté par le Fonds monétaire international au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). La mise en œuvre de notre nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté sur laquelle se fonde ce programme, et l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE sont des priorités majeures de notre gouvernement. Le Premier Ministre nommé le 20 mai a affirmé la détermination du gouvernement de consensus nouvellement formé à mettre en œuvre ce programme, à garder le cap des bonnes performances réalisées et à poursuivre les réformes engagées avec l'appui de nos partenaires extérieurs.

2. Les performances macroéconomiques réalisées au quatrième trimestre 2007 ont été globalement conformes aux objectifs du programme. L'activité du secteur minier s'est renforcée, ce qui a permis de dépasser légèrement les 1,5 % de croissance du PIB attendue pour l'année 2007. La baisse de l'inflation a dépassé notre objectif (en glissement annuel la hausse des prix est revenue à moins de 13 % en décembre contre 15 % prévu), grâce à la mise en œuvre de politiques de stabilisation économique et une bonne tenue de la monnaie nationale. Le déficit budgétaire et l'expansion de la masse monétaire ont été maintenus dans les limites prévues par le programme. En revanche, la position extérieure est restée très fragile.

3. La plupart des critères de réalisation quantitatifs établis pour fin décembre 2007 ont été réalisés (Tableau 1). Ainsi, malgré des recettes minières de l'État plus faibles que prévues, nous avons maintenu le solde primaire de base des finances publiques au-dessus du plancher programmé grâce à une bonne maîtrise de nos dépenses en fin d'année. De même, les instances de paiements du Trésor public sont restées largement en deçà du plafond que nous nous étions fixés. Malheureusement, deux critères n'ont pas été respectés. L'objectif d'accumulation de réserves internationales nettes (RIN) n'a pas été atteint du fait d'un niveau en devises des dépenses publiques plus élevé que prévu en fin d'année. De plus, le suivi de cet objectif a été rendu difficile du fait d'un malentendu sur la définition de ce critère dans le programme. L'insuffisance des réserves de change a par ailleurs contribué à l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs, notamment vis-à-vis de certains créanciers multilatéraux dès le 31 décembre 2007. Cependant, les arriérés ont été entièrement apurés à la date du 31 mars 2008.

4. Le programme de réformes structurelles progresse et les critères de réalisation structurels ont été respectés (Tableau 2). L'interdiction des exportations de produits agricoles, forestiers et halieutiques a été levée au 31 décembre 2007. Par ailleurs, le cabinet d'audit a confirmé la conformité des données qui servent au calcul des critères de réalisation quantitatifs à fin 2007 avec le bilan de la banque centrale. Le rapport provisoire d'audit sur les états financiers de la banque centrale au 31 décembre 2007 sera transmis aux services d'ici à fin juin 2008. Les deux repères structurels établis pour le premier trimestre 2008 ont été également réalisés avec un léger retard. La mise aux normes internationales de la surveillance, de la gestion, et du suivi comptable des réserves de change a été achevée avec la création du comité d'investissement le 12 mai 2008. Par ailleurs, dans le but de restaurer l'unité de trésorerie de l'État, la BCRG a instruit le 13 mars 2008 les banques commerciales de fermer tous les comptes des entités publiques non autonomes à l'exclusion des comptes de projet et de transférer les soldes dans le compte du Trésor.

5. Le gouvernement a mis à jour le cadre macroéconomique prenant notamment en compte l'impact du renchérissement inattendu des prix mondiaux des produits pétroliers et alimentaires sur notre économie déjà fragile. En 2008 la révision à la hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires aura une forte incidence négative sur la balance des paiements et réduira notre croissance d'un demi-point de PIB à 4 1/2 %. En raison principalement de l'inflation importée, le glissement annuel des prix devrait atteindre 15 % en fin d'année au lieu des 10 % envisagés initialement.

6. Malgré ce choc exogène, nous entendons limiter les révisions de nos principaux objectifs de politique économique pour 2008 afin de rétablir la stabilité macroéconomique et de renforcer notre position extérieure. Le solde primaire de base du gouvernement sera maintenu à son niveau de 2007 (une réduction de 0,2 points de PIB par rapport à l'objectif initial du programme) afin de créer l'espace fiscal nécessaire pour des mesures d'accompagnement. La progression de la base monétaire continuera à être limitée par celle du PIB nominal et l'objectif d'accumulation des réserves de change sera maintenu à un mois d'importation.

7. Sur le plan budgétaire, les projections de recettes ont été revues à la baisse pour tenir compte de l'effet sur notre base fiscale de la meilleure tenue du franc guinéen en 2007, et des réalisations du premier trimestre 2008. Les efforts accrus de recouvrement des recettes minières (notamment par la réalisation d'audits fiscaux) et les effets attendus de la mise en place par la compagnie internationale VERITAS d'un programme de vérification des importations en mai compenseront partiellement ces pertes. Le programme de renforcement des administrations fiscales et douanières sera poursuivi, les contrôles sur les exonérations seront renforcés et les recommandations des missions d'assistance technique du Fonds seront mises en œuvre comme prévu. Nous allons organiser un suivi trimestriel de l'exécution des contrats de performance adoptés par les deux régies financières en début d'année.

8. Nous avons mis en place un ensemble de mesures pour faire face à la flambée des prix internationaux des produits pétroliers et alimentaires. Le gel des prix à la pompe des produits pétroliers faisait courir au budget un grave risque. Le 1er avril 2008, la taxation normale des produits pétroliers a été rétablie, entraînant une hausse importante des prix à la pompe. En revanche, dans le contexte social actuel, il nous paraît indispensable de repousser

à fin novembre l'application du mécanisme de fixation mensuelle de ces prix en fonction des cours mondiaux (un critère de réalisation structurel à fin juin). La perte de revenus due à ce retard pourrait s'élever à 0,3 points de PIB si les cours des produits pétroliers se maintiennent au niveau actuel.

9. Nous allons également mettre en place avec l'assistance de nos partenaires au développement un plan d'action pour améliorer le ciblage des mesures d'accompagnement au bénéfice des pauvres. Dans le même temps, pour atténuer les effets de la hausse des prix à la pompe sur les usagers des transports, nous avons relevé les primes de transports des employés de l'État et les bourses d'étudiants et accordé des subventions pour le transport scolaire. Pour atténuer la forte hausse des prix des produits de première nécessité comme le riz, nous avons décidé de suspendre pendant quatre mois (jusqu'à la prochaine récolte de riz en octobre) les taxes à l'importation sur ce produit. Nous avons également lancé, avec l'appui de la Banque mondiale, des programmes ciblés d'aide aux cantines scolaires en milieu urbain et aux centres de santé prénatals, et des programmes « travail contre nourriture ». Au total, le coût de ces mesures d'accompagnement se situera aux alentours de 0,4 points de PIB<sup>1</sup>, dont un peu moins de la moitié environ sera financée par un appui budgétaire de la Banque mondiale. De plus, nous espérons mobiliser une assistance alimentaire d'urgence et des aides pour financer des projets afin d'augmenter la production agricole en améliorant la disponibilité des semences, des pesticides et de l'engrais.

10. Pour financer le reste du coût des mesures d'accompagnement et tenir compte de la révision à la baisse des recettes en 2008, nous avons décidé de réduire les dépenses d'un montant équivalent à 0,5 points de PIB. Environ le quart de ces réductions résultera du gel d'une portion des provisions budgétaires affectées au recrutement de nouveaux fonctionnaires, et à la création de primes de rendement dans la fonction publique. Le gouvernement continuera à exécuter le budget sans financement monétaire net de la banque centrale. Suite aux tensions récentes parmi les forces armées au sujet d'arriérés de salaires datant de 1996 et dans un souci de rétablir la paix sociale, nous avons reconnu ces arriérés (environ 0,4 % du PIB) et accepté leur remboursement en plusieurs étapes en 2008, en utilisant les ressources additionnelles dégagées par la mise à jour des projections d'allègements de la dette extérieure.

11. La BCRG poursuivra une politique monétaire prudente, cohérente avec l'objectif de réduction de l'inflation structurelle. Elle utilisera tous les instruments disponibles pour maintenir la masse monétaire dans les limites du programme initial pour 2008, grâce à une gestion active de la liquidité bancaire, y compris, si besoin est, en rendant plus attractive la détention par les banques de titres de régulation monétaire. Les politiques monétaires et de change seront étroitement coordonnées et continueront à être basées sur le respect des mécanismes de marché.

---

<sup>1</sup> Nous mobilisons aussi une aide alimentaire d'urgence en nature en direction des plus démunis auprès du PAM et des autres agences des Nations unies.

12. Les politiques macroéconomiques seront exécutées au cours du premier semestre de 2008 conformément aux critères de performance et repères quantitatifs pour fin juin tels que définis dans le Tableau 1 joint. Ces critères ont été révisés pour tenir compte des ajustements dans nos politiques détaillés ci-dessus. De plus, le retard pris en fin d'année 2007, l'ampleur du choc exogène sur les prix internationaux des carburants et de la nourriture, et les délais dans la mobilisation de l'aide internationale pour faire face à cette situation nous ont conduit à réduire l'objectif d'accumulation des RIN pour juin 2008. Néanmoins, nous avons élaboré un plan mensuel de rattrapage pour l'année 2008 qui nous a permis de recommencer à accumuler des RIN à partir d'avril 2008. Entre fin décembre 2007 et fin mai 2008, nous avons accumulé 24 millions de dollars.

13. L'amélioration de la gestion des finances publiques demeure une priorité de l'action gouvernementale. Le plan pluriannuel que nous avons préparé avec l'assistance de nos principaux partenaires au développement sera adopté par le conseil des ministres d'ici la fin juin 2008 (voir Tableau 3 sur les actions préalables à la première revue). Son exécution et la mise en œuvre des recommandations de l'assistance technique du Fonds feront l'objet d'un suivi rapproché.

14. La situation financière d'Électricité de Guinée (EDG) s'est dégradée en 2007. Les travaux de réhabilitation des infrastructures existantes ont permis la remise au réseau de quelques unités de production thermiques et hydrauliques. Ce qui a entraîné une augmentation de la production d'électricité de l'ordre de 21%. Bien que les recettes totales aient augmenté de 26% en 2007 et malgré la réduction des pertes techniques, les progrès accomplis n'ont pas suffi pour améliorer la situation financière de EDG eu égard au niveau actuel des tarifs et à la forte augmentation du prix à l'importation des produits pétroliers et le renchérissement des prix des pièces de rechange. En conséquence, l'augmentation de la production et la hausse du prix du fuel ont gonflé le déficit d'exploitation (de l'ordre de 0,15 % du PIB en 2007) et creusé le découvert d'EDG à la BCRG. La poursuite de la hausse des prix du fuel et la pratique de la facturation au forfait de consommation pour 80 % des abonnés de la clientèle privée (représentant 30% du chiffre d'affaires) risquent d'aggraver la situation en 2008. Des mesures de court terme sont nécessaires pour stopper cette hémorragie financière qui risque de compromettre les progrès réalisés ainsi que nos équilibres budgétaires et extérieurs. Ainsi, l'encours global de la dette des entreprises publiques (essentiellement EDG) auprès de la banque centrale a été gelé à son niveau de fin avril (nouveau repère quantitatif). De plus, le Conseil des Ministres va approuver un plan d'urgence avant fin juin 2008 (action préalable) qui inclut des mesures pour (i) réduire de façon significative le taux des pertes techniques ; (ii) améliorer les taux de facturation et de recouvrement, y compris en installant des compteurs ; (iii) lutter contre la fraude ; et (iv) augmenter les tarifs. Pour améliorer le suivi de la situation financière, un rapport de gestion sera transmis au gouvernement tous les trimestres dans un délai d'un mois à partir de la fin du trimestre à compter de juillet 2008 selon un format qui sera mis au point avec l'assistance de la Banque mondiale.

15. La poursuite des actions de l'État en matière de bonne gestion et de transparence dans les industries extractives est essentielle pour le développement de nos ressources et une amélioration du climat des affaires. A la fin juillet, le conseil des ministres adoptera un contrat minier standard basé sur les meilleures pratiques internationales qui va servir de base

16. Les autres actions du programme pour l'amélioration de la gouvernance et de la transparence se poursuivent. L'audit des structures de l'État décidé par le gouvernement est terminé à l'exception du ministère des travaux publics, de l'urbanisme, et de l'habitat. Les irrégularités mises à jour par ces audits font l'objet d'actions en recouvrement. Le gouvernement entend mettre en œuvre au plus vite les recommandations que l'inspection générale d'État finalisera d'ici août 2008 sur la suite à donner à ces audits ministériels, notamment en matière de sanction administrative, de recouvrement des détournements de biens publics, et d'élimination des emplois fictifs. Les actions que nous comptons réaliser dans ce domaine devraient rapporter à l'État au moins 10 milliards de franc guinéens en 2008.

17. L'amélioration de la gestion et de la gouvernance de la banque centrale se déroule également en large conformité avec les recommandations de l'audit externe de la BCRG et de la mission du FMI sur l'évaluation des sauvegardes. Les services de la BCRG ont élaboré un projet de loi portant statut de la banque centrale, qui garantit l'indépendance de la banque et assure la transparence de ses opérations. Après sa discussion avec les partenaires sociaux, ce projet sera adopté en conseil des ministres et soumis à l'Assemblée Nationale avant la fin du mois de novembre 2008 (un critère de performance structurel à fin juin 2008). Ce décalage de trois mois par rapport au critère de performance structurel fixé dans le programme original permettra de bénéficier d'une assistance technique du FMI.

18. Nous poursuivons nos efforts visant à consolider la viabilité de la dette extérieure. Nous continuerons en particulier à nous abstenir de contracter ou renouveler tout prêt extérieur non concessionnel à l'État ou à la banque centrale ou garanti par eux. Nous avons engagé des discussions bilatérales avec nos créanciers membres du Club de Paris pour finaliser l'accord de principe de janvier 2008 et avons demandé aux créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris d'octroyer à la Guinée une restructuration de la dette selon des termes comparables afin d'atteindre une solution équitable pour la dette en instance. Nous avons obtenu de la Banque mondiale, de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (BADEA) une assistance intérimaire supplémentaire au titre de l'initiative PPTE et allons continuer à solliciter de la part de nos autres créanciers multilatéraux un traitement de notre dette en ligne avec l'initiative PPTE. Le bouclage financier du programme en 2008 sera financé par des appuis budgétaires de nos principaux partenaires extérieurs, en particulier de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de la France.

19. L'amélioration de la couverture et de la qualité des données statistiques est cruciale pour le suivi du programme et notre effort se poursuit comme prévu. Nous venons d'introduire une révision majeure des comptes nationaux, basés sur le SCN 1993. Suite aux

recommandations d'une mission récente du FMI sur les statistiques de balance des paiements, nous allons développer un plan d'amélioration et lancer les enquêtes nécessaires (notamment auprès des entreprises réalisant des investissements directs en Guinée) afin de corriger les principales déficiences actuelles et produire une balance de paiements trimestrielle de qualité minimum dans un délai de trois mois à compter de fin septembre 2008. Nous allons immédiatement commencer à collecter l'information nécessaire pour documenter les indicateurs de suivi du DSRP et préparer le rapport sur l'exécution de la première année.

20. Afin de renforcer le suivi et la coordination du programme au plus haut niveau, le comité qui avait été créé pour le suivi du programme nous fera un rapport par quinzaine sur l'état d'exécution du programme, y compris sur le paiement des obligations de la dette extérieure (afin d'éviter la réapparition d'arriérés). Une réunion mensuelle du comité sera également organisé en notre présence et celle du représentant du FMI à Conakry afin d'examiner la documentation préparée par nos services dans le cadre des obligations prévues dans le protocole d'accord technique. Nous joignons en annexe les paragraphes du protocole d'accord technique qui ont fait l'objet d'une révision, notamment afin de préciser le fonctionnement des ajusteurs et renforcer nos engagements en matière de communication des données du programme.

21. Au vu de l'exécution globalement satisfaisante de notre programme, et des actions correctrices que nous avons prises pour remédier aux problèmes et retards dans la réalisation de deux critères de réalisation quantitatifs, nous sollicitons les dérogations nécessaires pour la conclusion de la première revue. En réponse au choc extérieur récent et pour couvrir l'écart de financement résiduel, nous sollicitons une augmentation exceptionnelle de l'accès aux ressources FRPC de 20 % de notre quote-part, équivalente à 21,42 millions de DTS, sous la forme d'une augmentation de 10,71 millions de DTS pour les deux décaissements prévus en 2008. Les deuxième et troisième revues de l'accord FRPC seront effectuées au plus tard à fin décembre 2008 et fin juin 2009, respectivement.

/s/  
Daouda Bangoura  
Gouverneur de la BCRG

/s/  
Ousmane Doré  
Ministre de l'économie, des finances et du plan

Pièce jointe : Modifications du protocole d'accord technique

**Tableau 1. Guinée: Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs pour 2007–08 du programme soutenu par la FRPC<sup>1</sup>**

(Variation cumulée à compter de fin juin 2007 pour les objectifs de 2007, et à compter de fin-décembre 2007 pour les objectifs de 2008, sauf indications contraires)

(En milliards de francs guinéens, sauf indications contraires)

	2007						2008					
	fin-juin <sup>2</sup>	fin-sept.	fin-déc. <sup>3</sup>		fin-déc. Stock	fin-mars		fin-juin <sup>3</sup>		fin-sept. Proj.	fin déc. <sup>3</sup> Proj.	
	Réal.	Réal.	Prog.	Prog. Ajusté		Réal.	Prog.	Réal.	Prog.			Proj. Rév.
<b>Objectifs quantitatifs</b>												
Solde fiscal primaire de base (plancher)	421,0	104,9	173,7	173,7	217,1	...	147,0	132,6	345,0	310,0	485,0	732,0
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond) <sup>4, 5</sup>	2.085,2	-121,4	-45,2	-53,2	-58,0	2.094,5	67,0	211,6	61,9	185,8	194,9	213,8
Réserves internationales nettes de la BCRG (plancher) ; millions de dollars E.U. <sup>4, 5</sup>	-90,2	4,3	20,9	23,3	-8,1	-98,4	6,1	-15,7	32,8	1,3	23,0	43,9
Instances de paiement au trésor (plafond) <sup>6, 7</sup>	60,6	43,4	234,4	234,4	94,2	154,8	145,2	-13,9	145,2	145,2	145,2	145,2
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen ou long terme contractée ou garantie par l'Etat ou la Banque centrale (plafond), millions de dollars E.U.	n.a.	28,5	28,5	28,5	28,5	28,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Encours de la dette extérieure à court terme, due ou garantie par l'État ou la Banque centrale (plafond), en millions de dollars E.U.	0,0	25,0	15,0	15,0	15,0	15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0
Crédit de la Banque centrale aux entreprises publiques (plafond) <sup>6</sup>	...	...	...	...	...	6,2	...	47,8	...	47,8	47,8	47,8
Nouveaux arriérés de paiement extérieurs (plafond continu) ; millions de dollars E.U. <sup>8</sup>	77,8	89,1	0,0	0,0	4,9	4,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) <sup>6, 9</sup>	257,8	255,0	482,1	482,1	486,4	...	240,0	190,9	493,3	493,3	763,0	1.057,1
Base monétaire (plafond) <sup>5, 6</sup>	2.002,3	-113,0	-37,1	-37,1	-91,0	1.950,8	80,1	167,2	157,3	196,8	284,0	377,7
<i>Pour mémoire:</i>												
Taux de change: francs guinéen pour un dollar E.U. (programme)	3.360,0					4.167,1						

Sources: Autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Pour les définitions et les facteurs d'ajustement, voir le protocole d'accord technique (PAT).

<sup>2</sup> Flux au cours des six premiers mois de 2007 pour les critères fiscaux et encours à fin-juin 2007 pour les données monétaires et pour la dette extérieure.

<sup>3</sup> Critère de réalisation, sauf indications contraires.

<sup>4</sup> Ajustés à la hausse ou à la baisse pour l'aide budgétaire extérieure, tel que spécifiés dans le PAT.

<sup>5</sup> Calculé en utilisant le taux de change du programme.

<sup>6</sup> Repère indicatif.

<sup>7</sup> Y compris instances de paiements, remboursements de crédits TVA dus, et arriérés sur dette intérieure reconnus par l'État.

<sup>8</sup> Encours de nouveaux arriérés de paiement. Le montant en décembre 2007 et celui en mars 2008 est l'encours aux créiteurs multilatéraux.

<sup>9</sup> Y compris santé publique, éducation, urbanisme, environnement, énergie, et justice. Voir le PAT pour une définition détaillée.

**Tableau 2. Guinée: Conditionnalité Structurelle  
Décembre 2007 – Décembre 2008**

Action	Critère de réalisation / Repère	Statut
<b>Conditionnalité continue</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Versement des décaissements de la FRPC dans un compte séparé à la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Les retraits de ce compte feront l'objet d'une autorisation expresse du Gouverneur ou du Vice-gouverneur de la Banque centrale.</li> <li>• Aucun paiement par la banque centrale au profit du gouvernement sans signature préalable du Ministre de l'économie, des finances, et du plan ou de son délégué officiel.</li> <li>• Les exonérations ad hoc fiscales et douanières sont proscrites.</li> <li>• Les dépenses extrabudgétaires sont proscrites.</li> <li>• La BCRG veillera au respect par les banques commerciales du coefficient de réserves obligatoires sur leur dépôts et du régime de sanctions prévu à cet effet.</li> </ul>	<p>Critère de réalisation</p> <p>Critère de réalisation</p> <p>Critère de réalisation</p> <p>Critère de réalisation</p> <p>Repère</p>	<p>Observé.</p> <p>Observé.</p> <p>Observé.</p> <p>Observé.</p> <p>Observé.</p>
<b>31 décembre 2007</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lever l'interdiction des exportations de produits agricoles, forestiers et halieutiques.</li> <li>• Fixer par arrêté ministériel les dépenses éligibles aux procédures simplifiées et sans ordonnancement préalable.</li> </ul>	<p>Critère de réalisation</p> <p>Repère</p>	<p>Observé.</p> <p>Observé.</p>
<b>31 janvier 2008</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre aux normes internationales la surveillance, la gestion et le suivi comptable des réserves de changes conformément aux recommandations du rapport sur les mesures de sauvegardes.</li> </ul>	Repère	Observé avec délai. La dernière mesure (création d' un Comité d'investissement) a été réalisée le 12 mai 2008.
<b>29 février 2008</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermer tous les comptes des entités publiques non-autonomes dans les banques commerciales, à l'exception de ceux explicitement requis par les bailleurs de fonds.</li> </ul>	Repère	Observé avec délai. Une instruction à cet effet a été envoyée aux banques commerciales le 13 mars 2008.
<b>31 mars 2008</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification indépendante par un auditeur externe des données du bilan de la banque centrale qui serviront à calculer les critères quantitatifs de performance (c'est-à-dire, les réserves internationales nettes et les avoirs intérieurs nets) à fin décembre 2007.</li> </ul>	Critère de réalisation	Observé.
<b>30 avril 2008</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter en conseil des ministres un modèle de contrat minier type fondé sur les meilleures pratiques internationales.</li> </ul>	Repère	Non observé. L'adoption est prévue avant le 31 juillet 2008.

Action	Critère de réalisation / Repère	Statut
<b>30 juin 2008</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déposer un projet de loi au Parlement portant modification des statuts de la banque centrale afin de renforcer son indépendance et de limiter le financement du budget de l'État par la banque centrale.</li> <li>• Remettre en application le mécanisme de fixation mensuelle des prix des produits pétroliers en fonction des prix internationaux.</li> <li>• Adopter une classification budgétaire basée sur le manuel de statistiques des finances publiques du FMI de 2001 (notamment les classifications économique et fonctionnelle), et définir les dépenses visant à réduire la pauvreté selon la classification fonctionnelle.</li> <li>• Finaliser et publier les résultats de l'audit des recettes et dépenses du secteur des mines en 2006 dans le contexte de l'initiative de transparence dans les industries extractives.</li> </ul>	<p>Critère de réalisation</p> <p>Critère de réalisation</p> <p>Repère</p> <p>Repère</p>	<p>Un projet de loi sera déposé au Parlement avant le 30 novembre 2008.</p> <p>La mise en application du mécanisme sera effective à fin novembre 2008.</p>
<b>31 août 2008</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publier sur le site Internet de la banque centrale ses états financiers pour les années 2006 et 2007 audités et accompagnés de l'opinion de l'auditeur externe.</li> </ul>	Repère	
<b>30 novembre 2008</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déposer un projet de loi au Parlement portant modification des statuts de la banque centrale afin de renforcer son indépendance et de limiter le financement du budget de l'État par la banque centrale.</li> <li>• Remettre en application le mécanisme de fixation mensuelle des prix des produits pétroliers en fonction des prix internationaux.</li> </ul>	<p>Critère de réalisation</p> <p>Critère de réalisation</p>	<p>Reprogrammé de fin juin à fin novembre</p> <p>Reprogrammé de fin juin à fin novembre</p>
<b>31 décembre 2008</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter une stratégie globale et une politique tarifaire pour le secteur de l'électricité.</li> </ul>	Repère	

**Tableau 3. Guinée: Statut des Actions Préalables pour la Première Revue du Programme**

Mesure	Statut
<ul style="list-style-type: none"><li>• Adopter en conseil des ministres un plan d'assainissement pour EDG prévoyant notamment une gestion des dépenses sur une base caisse, des augmentations de tarifs du kWh, et une répression accrue contre les fraudes.</li><li>• Adopter en Conseil des ministres le plan stratégique pluriannuel de gestion des finances publiques.</li></ul>	

## PIÈCE JOINTE

### GUINÉE : MODIFICATIONS DU PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Le 27 juin 2008

#### I. INTRODUCTION

1. Les paragraphes 5, 10, 15, et 16 et le Tableau 1 du protocole d'accord technique pour le programme soutenu par la FRPC annexé à notre lettre du 4 décembre 2007 et au Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF) sont modifiés respectivement par les paragraphes 2, 3, 4, 5, et 6 et le Tableau 1 comme suit :
2. Les **réserves internationales nettes** (RIN) de la BCRG sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCRG (c'est-à-dire les avoirs extérieurs dont la BCRG a la disposition immédiate et le contrôle, conformément à la cinquième édition du *Manuel des statistiques de la balance des paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCRG envers les résidents et non-résidents (y compris les dépôts en devises des banques locales à la BCRG, et les engagements de la BCRG envers le FMI). Dans le contexte du programme, les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours du 29 juin 2007 (650,50 \$E.U. l'once) pour le deuxième semestre 2007 et au cours du 31 décembre 2007 (833,75 \$E.U. l'once) pour 2008. Aux dates d'évaluation, la contrevaletur en dollars E.U. des autres avoirs de réserve et des engagements en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir : pour le deuxième semestre 2007, aux cours de change du 29 juin 2007 entre le dollar E.U. et le franc guinéen (3.360 FG/\$E.U.), le DTS (1,51557 \$E.U./DTS), l'euro (1,3505 \$E.U./€) et les autres devises publiées dans *International Financial Statistics* ; et pour 2008, au cours de change du 31 décembre 2007 entre le dollar E.U. et le franc guinéen (4.167,1 FG/\$E.U.), le DTS (1,5803 \$E.U./DTS), l'euro (1,4721 \$E.U./€) et les autres devises publiées dans *International Financial Statistics*.
3. **Les arriérés extérieurs de l'État ou de la BCRG** comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par l'État ou par la BCRG, les pénalités non payées à échéance et les charges d'intérêt découlant de ces prêts. Pour les besoins de ce critère de réalisation, une obligation échue et non payée après 30 jours sera considérée un arriéré à moins qu'il s'agisse d'une obligation sur une dette bilatérale qui fait l'objet d'une demande de rééchelonnement conforme aux dispositions des accords avec le Club de Paris.
4. Les **instances de paiement** correspondent à l'encours des dépenses prises en charge par le Trésor (voir définition ci-dessous) et non encore payées, y compris les remboursements de crédits TVA dus, et l'encours des arriérés de la dette intérieure reconnus par l'État, mais à l'exclusion des dépenses salariales.

5. Les objectifs du programme pour les RIN et pour les AIN sont calculées sur la base des montants projetés d'**assistance internationale nette (voir tableau ci-dessous)**. Aux fins du programme, l'assistance internationale nette est définie comme la différence entre : (a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires ; et (b) le cumul des paiements au titre du service de la dette extérieure dû après allègement.

Montants projetés d'assistance internationale nette (cumul, en millions de dollars EU)

	Mar.	Juin	Sept.	Déc.
Assistance extérieure nette	-23,4	-45,1	-54,2	-50,5
Aide budgétaire (dons + prêts)	0,0	0,0	3,7	42,8
Service de la dette extérieure	-23,4	-45,1	-57,9	-93,4

6. Le plancher des RIN et le plafond des AIN seront simultanément ajustés si les décaissements au titre de l'assistance internationale nette (telle que définie plus haut) diffèrent des prévisions du programme. Le plancher des RIN sera ajusté à la hausse (baisse) et le plafond des AIN sera ajusté à la baisse (hausse) d'un montant égal à l'excédent (insuffisance) de l'assistance internationale nette effective par rapport à l'assistance internationale nette attendue. Aux fins du calcul de l'ajustement des RIN, le montant de l'assistance internationale nette sera converti en dollars des E.U. aux taux de change du programme. Aux fins du calcul de l'ajustement des AIN, le montant de l'assistance internationale nette sera converti en francs guinéens au taux de change du programme. En cas d'insuffisance de l'assistance internationale nette, l'ajustement cumulatif à la baisse des RIN et l'ajustement cumulatif à la hausse des AIN seront plafonnés à l'équivalent de 20 millions de dollars E.U. au taux de change du programme.

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Financières et monétaires	Bilan de la banque centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la banque centrale (BDT et TRM)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Indicateurs prudentiels des banques commerciales	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre
	Budget en devises	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Finances publiques	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Balances générales du Trésor	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Plan de trésorerie	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	TOFE mensuel	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	État des dépenses de ministères selon le circuit de la dépense ( <i>chaîne des dépenses</i> )	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Exécution des dépenses budgétaires des ressources PPTE et des autres dépenses prioritaires	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Encours des dépenses en cours, des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Financement non bancaire, indiquant les opérations qui sont en francs guinéens et celles qui sont en devises.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Secteur réel	Indice des prix à la consommation, Conakry	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Comptes nationaux	Annuelle	Estimations sommaires: trois mois après la fin de l'exercice
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale	Mensuelle	Trois mois après la fin du trimestre
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre
	Estimations consolidées de la balance des paiements	Annuelle	Estimations sommaires: six mois après la fin de l'exercice
Dette extérieure	Service de la dette exigible avant et après allègement	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Service payé de la dette	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau de rapprochement du service de la dette	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Encours de la dette en fin de mois, et stock encours quotidien du service de la dette exigible (après allègement) et non payé, encours quotidien des arriérés selon la définition du programme	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tirages au titre de nouveaux emprunts	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Dons et prêts extérieurs	Décaissements	Trimestrielle	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent
	Transferts mensuels des montants d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, par créateur	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent